

RAPPORT D'ACTIVITES 2021



Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat des Trois Rivières établit le rapport annuel d'activités pour l'année 2021, accompagné du compte administratif approuvé par le Comité Syndical en date du 08 avril 2022.

Ce document fera l'objet d'une communication auprès des communautés de communes et communauté d'agglomération adhérentes au Syndicat des Trois Rivières.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREMIERE PARTIE – PRESENTATION GENERALE	3
I. Objet et structure	3
A. Rappel.....	3
B. Composition du Comité Syndical.....	4
C. Composition du Bureau	5
D. Structure administrative.....	6
II. Etendue géographique	7
DEUXIEME PARTIE – ACTIVITES MENEES	9
III. Réunions	9
IV. Les grandes décisions	9
V. Les activités	10
A. Administratif	10
B. Recrutement	10
C. Procédure contrat grand cycle de l'eau	10
D. Système d'information géographique	10
E. Suivi des actions visant à la gestion et l'amélioration des milieux aquatiques	11
1. Volet gestion qualitative de la ressource en eau.....	11
2. Volet gestion quantitative de la ressource en eau.....	11
3. Volet rivière.....	14
4. Volet piscicole et astacicole	23
5. Volet Zones humides	24
6. Volet hydraulique	26
7. Volet communication	27
F. Réunions diverses et journées de formation ou d'information	29
G. Stagiaire.....	29
TROISIEME PARTIE – ORGANISATION COMPTABLE	30
I. Répartition de la participation des communes	30
II. Compte administratif	30

PREMIERE PARTIE – PRESENTATION GENERALE

I. Objet et structure

A. Rappel

Le Syndicat Mixte d'Etudes chargé de l'élaboration du contrat de rivière Cance-Deûme/Déôme-Torrenson fut créé le 10 juin 1999. Ce syndicat était composé de 8 communes sur le département de la Loire et de 20 communes sur le département de l'Ardèche.

Le 16 novembre 1999, le Syndicat Mixte d'Etudes Cance-Deûme/Déôme-Torrenson est nouvellement appelé Syndicat des Trois Rivières.

Le Syndicat des Trois Rivières devient un syndicat mixte chargé de la coordination, de la gestion et du suivi du contrat de rivière le 02 décembre 2004 (arrêté interpréfectoral N°2004-337-5).

Par arrêté inter préfectoral N°201173-0009 du 22 juin 2011, les adhésions des collectivités suivantes au Syndicat des Trois Rivières sont effectives :

- La Communauté de Communes Rhône Valloire pour le compte des communes de Champagne et Peyraud.
- La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.
- La commune de Peaugres.
- La commune de Félines.

Suite à l'adhésion des nouvelles collectivités, les statuts ont été modifiés et validés par arrêté préfectoral N°2012248-002 en date du 04 septembre 2012.

Par arrêté préfectoral DLPLCL/BCL/240615/01, la commune de Saint-Désirat adhère au Syndicat des Trois Rivières en date du 24 juin 2015.

Afin de suivre l'évolution de la réglementation en vigueur, accompagné par un bureau d'études depuis fin 2016, le Syndicat des Trois Rivières et l'ensemble des communautés de communes et d'agglomération du territoire se sont concertés et accordés courant 2018 sur une nouvelle organisation de la compétence locale de l'eau, en veillant à maintenir une gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI par le Syndicat des Trois Rivières, de nouveaux statuts ont été validés en date du 04/12/2018 (arrêté interpréfectoral n°07-2018-12-04-004).

Depuis le 04 décembre 2018, le Syndicat des Trois Rivières se compose ainsi des collectivités suivantes :

- Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo.
- Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.
- Communauté de Communes du Val d'Ay.
- Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.
- Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Ces 5 collectivités représentent 59 communes réparties de la manière suivante :

- 36 communes sur le département de l'Ardèche.
- 23 communes sur le département de la Loire.

Pour mettre en œuvre ses compétences, le Syndicat est habilité à entreprendre les études, travaux et actions présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant les missions obligatoires et complémentaires suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- La défense contre les inondations.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que de la prévention du risque d'inondation.

B. Composition du Comité Syndical

Selon l'article 5 des statuts approuvés le 04 décembre 2018, le nombre de délégués est fixé comme suit :

Chaque collectivité membre est représentée par des délégués titulaires, dont le nombre est fixé selon la population calculée dans le bassin versant du Syndicat des Trois Rivières, de la façon suivante :

Nombre d'habitants	Nombre de délégués titulaires
Moins de 2 500 habitants	1 délégué titulaire
Entre 2 500 et 4 999 habitants	3 délégués titulaires
Entre 5 000 et 9 999 habitants	5 délégués titulaires
Entre 10 000 et 19 999 habitants	7 délégués titulaires
Entre 20 000 et 29 999 habitants	9 délégués titulaires
Entre 30 000 et 39 999 habitants	11 délégués titulaires
A partir de 40 000 habitants	13 délégués titulaires

Chaque collectivité membre dispose également de délégués suppléants, appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement d'un délégué titulaire. Chaque collectivité membre dispose d'un nombre de délégués suppléants fixé selon la population calculée dans le bassin versant du Syndicat des Trois Rivières :

Nombre d'habitants	Nombre de délégués suppléants
Moins de 5 000 habitants	1 délégué suppléant
Entre 5 000 et 19 999 habitants	2 délégués suppléants
Entre 20 000 et 39 999 habitants	3 délégués suppléants
A partir de 40 000 habitants	4 délégués suppléants

Les délégués de chaque collectivité membre sont désignés par leur assemblée délibérante.

Au 31 décembre 2021, le comité syndical était composé de :

COLLECTIVITES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNONAY RHONE AGGLO	Hugo BIOLLEY Sylvie BONNET Christophe DELORD Gilles DUFAUD Christelle ETIENNE Romain EVRARD Yves FRAYSSE Christian FOREL Frédéric GONDRAND Denis HONORE Thierry LERMET Yves RUILLERE Agnès LORY	Marianne BOURDIN Louis-Claude GAGNAIRE Patrick OLAGNE Patricia SASSOLAS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT	Etienne CHATELON Dominique TARDY Denis THOUMY Alexandre VAGNON Karine VERCASSON	André GEOURJON Olivier GIRAUDET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN	Benoît BARDY Michel BOREL René CHAVAS Éric FAUSSURIER Jean-Louis POLETTI Jean-Paul SENECLAUZE Stéphane TARIN	Philippe ARIES Annick FLACHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE	André BIENNIER Frédéric DUTEL Marie-Christine SOULHIARD	Chantal FORCHERON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AY	Jean-Paul CLUSEL	Christian ROCHE

C. Composition du Bureau

Conformément à l'article 6 des nouveaux statuts, le Bureau est composé au 31 décembre 2021 des personnes suivantes :

Président : Romain EVRARD

1^{ère} Vice-présidente : Christelle ETIENNE

2^{ème} Vice-président : Michel BOREL

3^{ème} Vice-président : Alexandre VAGNON

4^{ème} Vice-président : André BIENNIER

Membres du Bureau :

- Yves RUILLERE
- Jean-Paul SENECLAUZE
- Marie-Christine SOULHIARD
- Dominique TARDY

D. Structure administrative

Le personnel du Syndicat des Trois Rivières, au 31 décembre 2021, comprend 9 personnes (titulaires et non titulaires) :

- Guillaume DUFAUD, recruté depuis le 1^{er} janvier 2000 et chargé de mission depuis le 1^{er} décembre 2001.
- Simon PLENET, recruté en tant que technicien de rivière depuis le 10 décembre 2001.
- Eugénie MANTELIN, recrutée en tant que collaboratrice depuis le 04 janvier 2005.
- Maud POTIGNY, recrutée en tant que technicienne-animatrice depuis le 1^{er} janvier 2008.
- Frédéric DE ANGELIS, recruté en tant que technicien de rivière depuis le 09 février 2009.
- Pierre QUIBLIER, recruté en tant qu'agent rivière depuis le 14 septembre 2009.
- Magali SERVIERE, recruté en tant que technicienne milieux aquatiques depuis le 04 juillet 2016.
- Quentin MONTELMARD, recruté en tant qu'agent rivière depuis le 08 janvier 2018.
- Loïc BANCEL, recruté en tant qu'agent rivière depuis le 1^{er} octobre 2018.

Le Syndicat des Trois Rivières a passé une convention avec la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo pour l'hébergement.

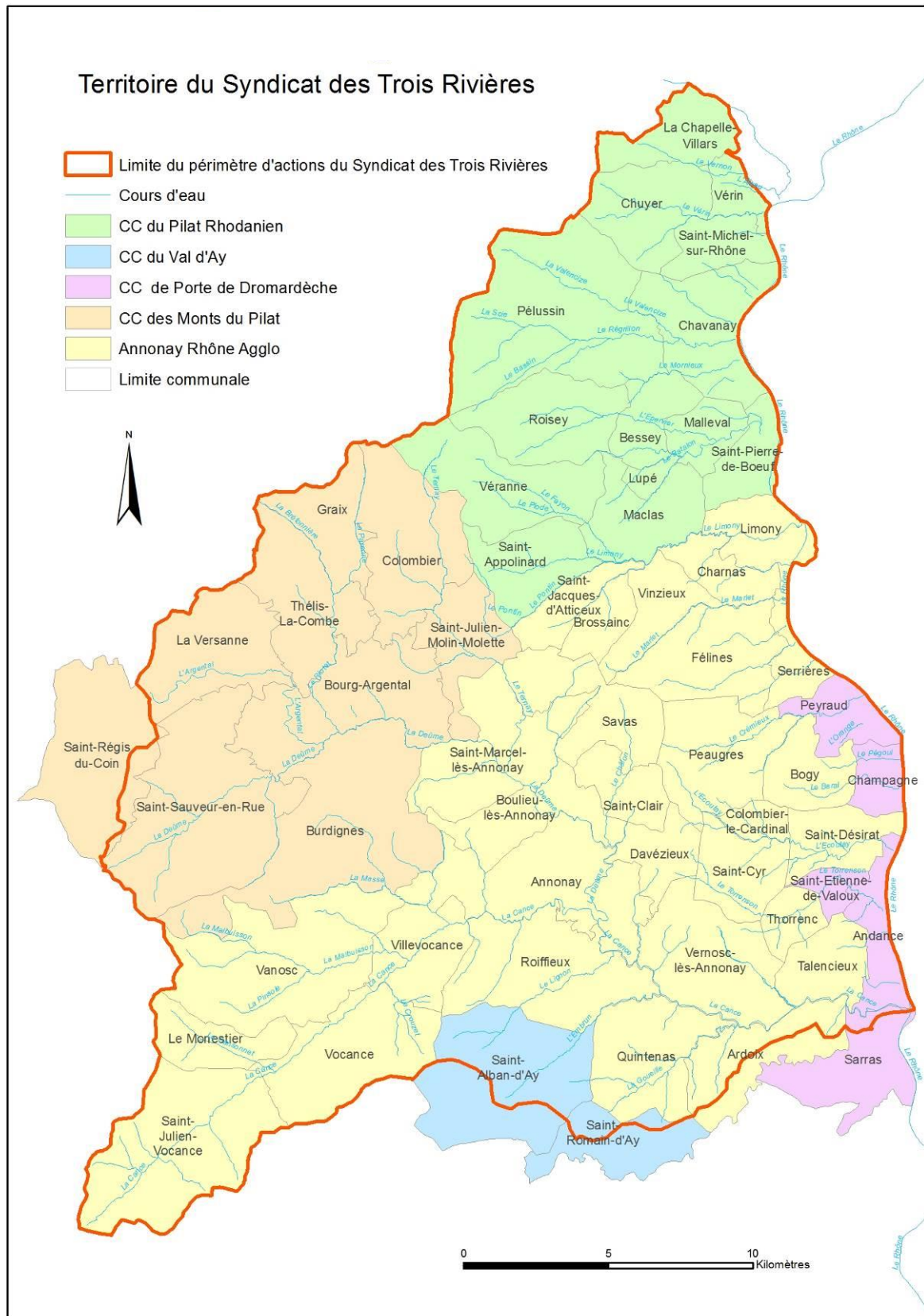
II. Etendue géographique

Les collectivités adhérentes représentent la totalité des bassins-versants de la Cance, de la Deûme/Déôme ainsi que des affluents directs du Rhône situés sur le Pilat Rhodanien et sur le territoire ardéchois au nord de la Cance. Ces collectivités, représentant 59 communes, sont les suivantes :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNONAY RHONE AGGLO	
ANNONAY	ARDOIX
BOGY	BOULIEU-LES-ANNONAY
BROSSAINC	CHARNAS
COLOMBIER-LE-CARDINAL	DAVEZIEUX
FELINES	LIMONY
LE MONESTIER	PEAUGRES
QUINTENAS	ROIFFIEUX
SAINT CLAIR	SAINT CYR
SAINT DESRAT	SAINT JACQUES-D'ATTICIEUX
SAINT JULIEN-VOCANCE	SAINT MARCEL-LES-ANNONAY
SAVAS	SERRIERES
TALENCIEUX	THORRENC
VANOSC	VERNOSC-LES-ANNONAY
VILLEVOCANCE	VINZIEUX
VOCANCE	
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE	
ANDANCE	CHAMPAGNE
PEYRAUD	SAINT ETIENNE-DE-VALOUX
SARRAS	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AY	
SAINT ALBAN-D'AY	SAINT ROMAIN-D'AY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT	
BOURG-ARGENTAL	BURDIGNES
COLOMBIER	GRAIX
LA VERSANNE	SAINT JULIEN-MOLIN-MOLETTE
SAINT SAUVEUR-EN-RUE	SAINT REGIS-DU-COIN
THELIS-LA-COMBE	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN	
BESSEY	CHAVANAY
CHUYER	LA CHAPELLE-VILLARS
LUPE	MACLAS
MALLEVAL	PELUSSIN
ROISEY	SAINT APPOLINARD
SAINT MICHEL-SUR-RHÔNE	SAINT PIERRE-DE-BOEUF
VERANNE	VERIN

En termes de population, le Syndicat des Trois Rivières représente environ 77 600 habitants.

Carte du bassin versant du Syndicat des Trois Rivières au 31 décembre 2021 :



DEUXIEME PARTIE – ACTIVITES MENEES

III. Réunions

Au cours de l'année 2021, le comité syndical s'est réuni 3 fois :

- Le 30 mars 2021.
- Le 06 juillet 2021.
- Le 14 décembre 2021.

Quant au Bureau, il s'est réuni 5 fois :

- Le 02 mars 2021.
- Le 16 mars 2021.
- Le 21 juin 2021.
- Le 15 juillet 2021.
- Le 23 novembre 2021.

La commission d'appel d'offres s'est réunie 2 fois :

- Le 16 mars 2021.
- Le 07 juin 2021.

L'exécutif (Président / Vice-Présidents) s'est réuni 7 fois :

- Le 18 janvier 2021.
- Le 19 février 2021.
- Le 26 mars 2021.
- Le 27 avril 2021.
- Le 11 mai 2021.
- Le 07 juin 2021.
- Le 11 octobre 2021.

IV. Les grandes décisions

Au cours de l'année 2021, les principales délibérations concernaient les sujets suivants :

- Conseil Syndical du 06 juillet 2021 :
 - o Remplacement d'un délégué titulaire : Monsieur Denis Sauze est remplacé par Madame Agnès Lory.
 - o Choix du prestataire pour l'étude de restauration morphologique de la Cance aval.
- Conseil Syndical du 12 décembre 2021 :
 - o Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP).

V. Les activités

Outre les grandes décisions prises au cours de l'année 2021, les missions principales suivantes ont été effectuées au sein de la structure :

A. Administratif

- Préparation du budget.
- Gestion et suivi de la comptabilité et de la paye.
- Suivi des agents du personnel.
- Suivi des marchés publics.
- Suivi d'une régie.
- Mise en place et préparation des comités syndicaux, des bureaux, des réunions Président/Vice-Président et des réunions diverses.
- Préparation et suivi des dossiers techniques pour des travaux.
- Suivi des dossiers de subvention.
- Demande de subvention auprès des différents financeurs pour divers projets.
- Quotidien du syndicat (courriers, secrétariat, organisation de réunions...).
- Suivi des subventions du Syndicat des Trois Rivières pour les opérations inscrites dans les différentes démarches de gestion des milieux aquatiques (Contrat Grand Cycle de l'Eau, démarche Pass Territoires, appels à projet).

B. Recrutement

Au cours de l'année 2021, le Syndicat des Trois Rivières a procédé au lancement du recrutement pour le remplacement de la technicienne animatrice.

Il a ainsi établi la nouvelle fiche de poste pour lancer le recrutement auprès de Pôle Emploi. Il a également établi des contacts avec les organismes de formations susceptibles de former des candidats pour le poste de technicien animateur.

C. Procédure contrat grand cycle de l'eau

Suite à la signature officielle du contrat grand cycle de l'eau qui s'est déroulée le 12 décembre 2019, le Syndicat des Trois Rivières assure le suivi et la coordination du contrat grand cycle de l'eau.

Ce contrat grand cycle de l'eau, d'une durée de 3 ans (octobre 2019 – septembre 2022) prévoit la réalisation d'opérations concernant les thématiques suivantes :

- Restauration morphologique des cours d'eau (études et travaux).
- Continuité écologique.
- Restauration des zones humides.
- Animation / communication.

D. Système d'information géographique

Afin d'avoir un outil cartographique fiable et évolutif, le Syndicat des Trois Rivières met en place un système d'information géographique (SIG). Ainsi, il met à jour et intègre les nouvelles données acquises lors des inventaires de terrain dans le système d'information géographique du Syndicat des Trois Rivières.

Un partenariat avec le SIEL et les Inforoutes de l'Ardèche est en place notamment pour la mise à disposition des données et bases cadastrales.

E. Suivi des actions visant à la gestion et l'amélioration des milieux aquatiques

1. Volet gestion qualitative de la ressource en eau

Suivi administratif et technique

Le Syndicat des Trois Rivières a également assisté certaines communes dans la consultation et le choix du maître d'œuvre. Il met ainsi en place l'ensemble des pièces administratives (CCAP, CCTP, acte d'engagement, règlement de la consultation).

Le personnel, suite à la mission de maîtrise d'œuvre, suit la réalisation des études et travaux d'assainissement en relation avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. Pour la période janvier 2021 – décembre 2021, nous pouvons citer les maîtres d'ouvrages suivants avec lesquels le personnel du Syndicat des Trois Rivières a effectué un suivi des études et travaux d'assainissement :

Burdignes : renouvellement de la station d'épuration du bourg.

Colombier : renouvellement de la station d'épuration du bourg.

Lupé : renouvellement des stations d'épuration du bourg et des Parlettes ainsi que des travaux d'élimination d'eaux claires parasites.

Saint Alban-d'Ay : renouvellement de la station d'épuration du bourg.

Saint Appolinard : renouvellement de la STEP du Bourg et réhabilitation du réseau du Près Dumas.

Saint Julien-Molette-Molette : schéma général d'assainissement.

Véranne : renouvellement de la station d'épuration du bourg et travaux d'élimination d'eaux claires parasites.

2. Volet gestion quantitative de la ressource en eau

Plan de Gestion de la Ressource en Eau

Au cours de l'année 2021, le Syndicat des Trois Rivières a poursuivi la mise en œuvre de l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

Il a ainsi élaboré la méthodologie permettant d'assurer la concertation la plus efficace avec l'ensemble des acteurs dans l'optique de la réduction des prélèvements sur les ressources superficielles du territoire.

Les actions potentielles du PGRE sont réparties en 4 catégories d'actions potentielles :

- 1- Comptage des prélèvements et amélioration de la connaissance du patrimoine hydraulique et prévention des pertes en eaux,
- 2- Economie d'eau par amélioration du fonctionnement des réseaux AEP/d'irrigation agricole et diminution de la consommation en eau,
- 3- Substitution des prélèvements en étiage (prélèvement hors de l'étiage pour une consommation en étiage ou prélèvement sur une ressource non déficitaire).
- 4- Sensibilisation aux économies d'eau.

Ces actions potentielles ont été déclinées pour les 4 usages de l'eau : AEP collective, Arrosage des espaces verts et de loisirs collectifs (dont bâtiments communaux), Agricole, Industriel, et pour la thématique : suivi du PGRE.

Des tableaux permettant de recenser les actions à inscrire au PGRE accompagnés d'une plaquette expliquant la démarche PGRE ont été envoyés en septembre 2021 à l'ensemble des usagers de l'eau (collectivités, chambres représentants les usagers, industries et commerces dont les établissements de loisirs, établissements de santé, ASA d'irrigation, irrigants prélevant plus de 1 000 m³/an).

Qui porte la démarche du PGRE ?

Le Syndicat des Trois Rivières est la structure désignée par le Préfet de Région pour coordonner et assurer la construction et le suivi du Plan de Gestion de la Ressource en Eau sur le bassin versant de la Loire et des affluents directs du Rhône.

Le Syndicat des Trois Rivières

- Intercommunalité publique locale qui assure la compétence : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- 5 Communautés de Communes et d'Agglomération adhérentes représentant 58 communes et l'Ardèche et la Loire
- Environ 350 km de rivières (hors Rhône)



PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

(PGRE)



Plaquette explicative de la démarche PGRE

Conjointement à l'envoi des tableaux, des réunions de présentation groupées par usage de l'eau et par type d'usager ont été organisées afin de présenter la démarche PGRE et échanger sur les actions potentielles à inscrire :

- Alimentation en Eau Potable dont sécurisation de l'AEP à destination des communes et intercommunalités ayant la compétence AEP.
- Arrosage des espaces verts et alimentation en eau des équipements publics à destination de l'ensemble des collectivités du territoire (communes et communautés de communes / agglomération).
- Irrigation collective à destination des ASA d'irrigation du territoire.
- Usage de l'eau agricole à destination des Chambres d'Agriculture de la Loire et l'Ardèche.
- Usage de l'eau industrielle à destination des Chambres de Commerces et d'Industrie de la Loire et l'Ardèche.

Conjointement, des réunions de présentation et d'échanges individuelles avec de nombreux maîtres d'ouvrages ont été également réalisées selon les 3 thématiques suivantes : alimentation en eau potable / agricole / industrie.

Etude de l'impact cumulé des retenues sur les milieux aquatiques

Le Syndicat des Trois Rivières a été retenu pour l'appel à projet de l'Office Français pour la Biodiversité sur l'évaluation de l'impact cumulé des retenues sur les milieux aquatiques.

Afin de compléter les connaissances concernant les retenues collinaires du territoire du Syndicat des Trois Rivières, ce dernier a envoyé en avril 2021, un questionnaire co-signé par les Chambres d'Agriculture de la Loire et de l'Ardèche, ainsi que par les Directions Départementales des Territoires de la Loire et de l'Ardèche aux propriétaires des retenues identifiées par photo-interprétation. Le taux de réponse au questionnaire a été de 43,62% (270 réponses sur 619 ouvrages recensés).

Sur les bassins versants du Limony et de l'Écoutay, l'envoi des questionnaires aux gestionnaires de retenues a été accompagné de relances téléphoniques ainsi que de visites des ouvrages. Ceci a ainsi permis de connaître les caractéristiques de 79 ouvrages de façon à alimenter les 2 modélisations hydrologiques réalisés sur ces 2 bassins versants cibles (cf. tableau ci-après).

Nombre de retenues	Utilisées	Inutilisées	Avec profondeur max connue	Avec volume connu	Avec déversoir	Avec orifice (dont Q réservé)	Avec volume prélevé mensuel	Sans volume prélevé mensuel
Sans informations	0	24	12	2	-	-	-	-
Questionnaire seul	18	24	29	16	19	6 (2)	7	11
Questionnaire et visite	8	6	14	10	7	2 (1)	2	6
Visite seule	10	13	23	5	9	1	-	10
Total	36	67	78	33	35	9	9	27

Protocole entre les acteurs des territoires concernant la création de retenues d'eau à usage agricole dans le département de l'Ardèche

Le Syndicat des Trois Rivières a participé aux réunions (4) du comité technique irrigation du Département de l'Ardèche afin de donner un avis sur les projets de création de retenues collinaires selon le protocole validé par l'ensemble des acteurs vis-à-vis de la création de retenues d'eau à usage agricole.

En amont de ces COTECH, le syndicat étudie et analyse les projets de retenues collinaires présents sur son territoire afin d'émettre un avis étagé lors des réunions du comité technique irrigation.

Système de surveillance des cours d'eau

Suite à la mise en place du système de surveillance des cours d'eau, le Syndicat des Trois Rivières a assuré le suivi du système et notamment les missions suivantes :

- Suivre en continu les débits des cours d'eau, notamment lors des périodes d'étiage et de crue.
- Communication des informations sur l'évolution des débits des cours d'eau auprès des collectivités et administrations pour anticiper et prendre des décisions anticipées et cohérentes (crue, étiage).
- Maintenance préventive en appui de l'entreprise CENEAU.

Cet équipement est ainsi un outil privilégié en lien avec la démarche du PGRE actuellement en cours d'élaboration sur le territoire du Syndicat des Trois Rivières. Il permet d'assurer un suivi régulier et précis de l'évolution des débits des cours d'eau en étiage et notamment lors des périodes de sécheresses. L'ensemble des données peut ainsi être transmis aux acteurs en charge du suivi des cours d'eau pour anticiper les prises de décision en vue de préserver les milieux aquatiques.

Suivi des étiages

A l'initiative de la Fédération de Pêche de la Loire et en partenariat avec celle-ci, un réseau de suivi des étiages a été créé en 2021 sur le Département de la Loire de façon à compléter les suivis ONDE dont les résultats sont utilisés dans la prise de décision des arrêtés sécheresse de la Loire.

Le Syndicat des Trois Rivières a aidé la Fédération de Pêche de la Loire à choisir une station sur la Dédôme à St Sauveur-en-Rue.

Il a par la suite effectué, au cours de l'étiage 2021, un suivi des débits sur celles-ci avec une fréquence de 15 jours à hebdomadaire (6 mesures) : mesure du débit par un courantomètre, de la température de l'eau et de l'air, de la conductivité, de la réduction de la surface mouillée et observation de l'impact de l'étiage sur l'habitat piscicole.



Photo de la station en amont du Pont de Louche à St Sauveur-en-Rue sur la Dédôme et de l'appareil utilisé

3. Volet rivière

Au cours de l'année 2021, le Syndicat des Trois Rivières a élaboré et suivi les opérations suivantes concernant les travaux « rivière » :

Travaux « rivière »

Travaux de restauration de la végétation des berges de la Deûme médiane entre les communes de Saint-Marcel-lès-Annonay, Boulieu-lès-Annonay et Annonay (07100)

Le Syndicat des Trois Rivières a poursuivi et terminé début 2021.

Les travaux de restauration de la végétation du lit et des berges de la Deûme médiane entre les communes Saint-Marcel-lès-Annonay, Boulieu-lès-Annonay et Annonay (07100).

Les travaux ont débuté en novembre 2020 et se sont poursuivis jusqu'au printemps 2021. Le linéaire traité était d'environ 4 200 mètres.

Travaux de restauration de la végétation des berges sur la Déôme amont sur les communes de Saint-Sauveur-en-Rue, Burdignes et Bourg-Argental (42220).

Le syndicat a également effectué au cours de l'année 2021 la mise en œuvre et le suivi des travaux de restauration de la végétation du lit et des berges de la Déôme amont sur les communes de Saint-Sauveur-en-Rue, Burdignes et Bourg-Argental (42220).

Le linéaire de cours d'eau à traiter était de près de 5 000 mètres.



Coupe sélective et stockage des bois valorisables sur la Déôme à St-Sauveur-en-Rue – Avril 2021



Travaux de restauration de la végétation des berges sur le ruisseau de Pont-Chardon sur les communes de Saint-Appolinard et Maclas (42520)

Le Syndicat des Trois Rivières a assuré courant 2021 la mise en œuvre et le suivi des travaux de restauration de la végétation du lit et des berges du ruisseau de Pont Chardon sur les communes de Saint-Appolinard et Maclas (42520).

Le linéaire de cours d'eau à traiter était de près de 2 700 mètres.



Réouverture du lit du ruisseau de Pont Chardon sur la commune de Saint-Appolinard (42520)

Travaux de restauration de la végétation des berges du Malbuisson sur les communes de Vanosc et Villevocance (07690)

Le Syndicat des Trois Rivières a effectué au cours de l'année 2021 la mise en œuvre et le suivi des travaux de restauration de la végétation du lit et des berges du ruisseau du Malbuisson sur les communes de Vanosc et Villevocance (07690).

Le linéaire de cours d'eau à traiter était de près de 3000 mètres.



*Ouverture du lit du Malbuisson
amont pont de la Scie du Devès - Vanosc*



Le Malbuisson en amont de Villevocance

Préparation des travaux de restauration de la végétation des berges sur la Déôme/Deûme et la Cance Aval

Le Syndicat des Trois Rivières a assuré la préparation des opérations de restauration de la végétation des berges sur la Déôme/Deûme entre les communes de Bourg-Argental, Burdignes, Saint-Julien-Molin-Molette (42220) et Saint-Marcel-lès-Annonay (07100).

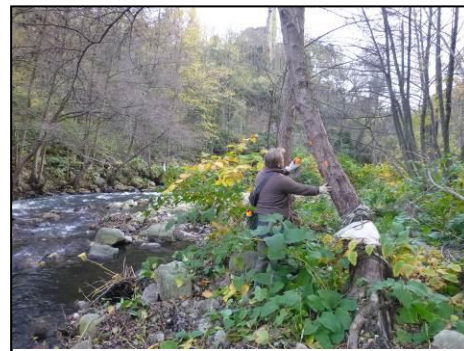
Afin de pouvoir mettre en œuvre et réaliser les travaux, le syndicat a effectué, en 2021, les missions suivantes :

- Recensement des propriétaires riverains et envoi des conventions de travaux.
- Relations avec les propriétaires riverains et réception des conventions avec informatisation des données (bases de données et cartographie).
- Marquage des arbres et définition des travaux.
- Rédaction des documents pour la consultation des entreprises.

La réalisation des travaux est prévue en 2022.



Marquage d'arbre sur la Deûme à Saint-Marcel-lès-Annonay (07100)



Marquage d'arbres sur la Cance aval au droit de la station d'épuration Acantia à Roiffieux (07100)

Travaux de diversification de l'habitat piscicole sur la Déôme dans la traversée de Bourg-Argental et rétablissement de la continuité écologique au droit d'un seuil sans usage.

Le Syndicat des Trois Rivières a mis en œuvre et suivi les travaux de diversification des habitats piscicoles et de rétablissement de la continuité écologique sur la Déôme entre les communes de Bourg-Argental et Burdignes.



Seuil de l'Allier avant travaux



Seuil de l'Allier après travaux



Pose de blocs en amont de l'ancien seuil



Epis déflecteurs + blocs



Pose de blocs sur les secteurs déficitaires

Equipe rivière

Le bilan des actions conduites par l'équipe rivière pour l'année 2021 se décompose comme suit :

- 200 jours d'intervention sur le terrain (travaux).
- 10 jours de préparation des travaux avec les propriétaires riverains, marquage/prospection de terrain, pêche électrique...

On peut distinguer trois thématiques principales d'intervention réalisées durant cette période à savoir :

- La réalisation d'opérations de restauration de la végétation des berges.
- La réalisation d'opérations d'entretien de la végétation des berges.
- La lutte contre les espèces invasives notamment les renouées asiatiques, le robinier et le buddleia.

Restauration et entretien du lit et des berges

L'équipe rivière au cours de l'année 2021 a parcouru et est intervenu sur près de 35 km de cours d'eau (restauration et entretien de la végétation des berges). Certains tronçons de cours d'eau ont fait l'objet de plusieurs interventions sur 2021.

Les travaux comprennent les missions suivantes :

- Dépressage de la végétation rivulaire.
- Elimination sélective des arbres morts et déperissants (conservation des chandelles et arbres creux sans risque associés).
- Diversification des classes d'âges par abattages sélectifs.
- Démontage sélectif d'embâcles présentant un risque hydraulique.
- Elimination des essences d'arbres et d'arbustes indésirables en berge (robinier, ailante...).
- Broyage des rémanents en berges ou évacuation en déchetterie.
- Eclaircie et sélection de brins dans les cépées.
- Abattage d'arbres instables en berge.
- Débroussaillage sélectif (jeunes plantations, chemins d'accès, zones ouvertes au public...).

Les linéaires de cours d'eau restaurés en 2021 se détaillent comme suit :

- La Crémieux entre Peaugres et Peyraud (07)	2 200 m
- Le ruisseau du Poulet sur la commune de Davézieux (07)	500 m
- Le ruisseau de Montrond à Limony (07)	300 m
- Le Torrenson à Eterpas le Bas – Saint-Cyr (07)	400 m
- Le ruisseau du Marset en amont du bassin d'infiltration de Peyraud	150 m
- Le ruisseau du Solon à Saint-Michel-sur-Rhône	<u>200 m</u>
	3 750 m



Les linéaires de cours d'eau entretenus en 2021 se détaillent comme suit :

Département de l'Ardèche

Entretien la végétation du lit et des berges sur le département de l'Ardèche - 2021					
Cours d'eau	Localisation	Communes	Linéaire en mètre du tronçon	Nombre de passages en 2021	Linéaire cumulé en mètre
Le Baral – Le Pégoul – Le Chanal	Vallée du Rhône	Champagne	2000	2 sur le Baral et le Pégoule	2 600
Le ruisseau de Bourgon	Village	Peaugres	300	1	300
La Cance	Paradis et le Château	Vocance	450	1	450
La Cance	Moulin sur Cance	Vernosc-lès-Annonay	200	1	200
La Cance	Quai de Merle + confluence Deûme	Annonay	1500	1	1500
La Cance	Quai de Merle	Annonay	150	2	300
La Cance	Gallélaire	Annonay-Roiffieux	200	1	200
La Cance	Zone humide du bourg	Villevoacance	100	1	100
Le Châlon	SAMSE - Chantecaille	Saint Clair	300	2	600
Le ruisseau de Concise	Amont couverture	Saint-Marcel	200	1	200
Le Crémieux	Traversée du village	Peyraud	700	2	1400
Le ruisseau du Creux	Le Creux	Andance	250	1	250
La Deûme	Riboulon-Fontanes	Annonay	800	3	2400
La Deûme	Vidalon le bas	Annonay - Davézieux	1200	3	3600
La Deûme	Grusse	Boulieu-lès-Annonay	1000	2	2000
La Deûme	Gardache	Saint-Marcel-lès-Annonay	900	3	2700
L'Ecoutay	Centre du village	Saint-Désirat	750	1	750
L'Embrun	Picancel	Roiffieux	750	1	750
Le ruisseau de la Garinière	La Garinière	Saint-Marcel-lès-Annonay	200	1	200
Le Malbuisson	Traversée du bourg de Villevoacance	Villevoacance	300	1	300
Le Torrenson	De Thorrenc à Andance	Thorrenc – Saint -Etienne de Valoux - Andance Saint	4800	1	4800
Le ruisseau de Varagnes	Varagnes	Annonay	400	1	400
Le ruisseau de Vergelet à Serrières	Serrières centre village	Serrières	200	1	200
Le ruisseau d'Orange	Amont voie SNCF	Peyraud	350	1	350
Linéaire pour le département de l'Ardèche			18 000 m	Entretien total	26 550 m



Entretien la végétation du lit et des berges sur le département de la Loire - 2021

Cours d'eau	Localisation	Communes	Linéaire en mètre du tronçon	Nombre de passages en 2021	Linéaire cumulé en mètre
L'Aiguebelle	Amont confluence Déôme	Saint-Sauveur-en-Rue	300	1	300
L'Aleau	Lotissement des Agnettes et amont RD 386	Vérin	500	1	500
L'Argental	Confluence Déôme	Bourg-Argental	200	1	200
Le Batalon	Gonon – La Bascule	Malleval – Saint-Pierre-de-Bœuf	1700	1	1700
La Batalon	ZAE la Bascule Palot	Saint-Pierre-de-Bœuf	300	2	600
La Déôme	Le Péroux	Bourg-Argental	300	1	300
La Déôme	Traversée du bourg	Bourg-Argental - Burdignes	900	2	1800
L'Épervier	Traversée du bourg	Malleval	900	1	900
Le Françillon	Amont D 1082	Bourg-Argental	250	1	250
Le Gournay	Traversée du bourg	Saint-Sauveur-en-Rue	1200	1	1200
La Patouse	ZAE de la Bascule	Saint-Pierre-de-Boeuf	160	4	640
La Patouse	Aval pont SNCF confluence Batalon	Saint-Pierre-de-Boeuf	650	1	650
Le Rigueboeuf	Les Valottes	Colombier	700	1	700
Le Riotet	Amont et aval partie couverte	Bourg-Argental	350	2	700
Le Riotet	Amont salle Jacques Estérel	Bourg-Argental	860	1	860
Le Riotet	La Blache Martinet	Bourg-Argental	2300	1	2300
Le Riotet	Seuils (continuité écologique)	Bourg-Argental	250	1	250
Le Ternay	Traversée du bourg	Saint-Julien-Molin-Molette	1100	2	2200
Le Régrillon	Sordet	Pélussin	600	1	600
Le Régrillon et Valencize	Amont de Chavanay	Pélussin -Chavanay	2000	1	2000
La Valencize	Traversée du bourg	Chavanay	1000	2	2000
La Vercantine	Amont partie busée	Bourg-Argental	200	1	200
Le Vérin	Amont confluence Rhône	Vérin	150	1	150
Linéaire pour le département de la Loire			16 880 m	Entretien total	21 000 m



Entretien d'aménagements de stabilisation du lit et des berges des cours d'eau

En 2021, les agents de l'équipe rivière ont assuré le suivi et l'entretien des aménagements de stabilisation du lit et des berges réalisés les années précédentes.

Les interventions consistent principalement à la taille des plants de saule, à la plantation de boutures, au débroussaillage des aménagements.

Réalisation et entretien d'aménagements de stabilisation du lit et des berges des cours d'eau

Au cours de l'année 2021, plusieurs aménagements ont été réalisés par l'équipe rivière :

- Plantation de boutures de saules et suivi des banquettes d'hélophytes sur la Deûme : Suite à diverses montées des eaux ayant induit un rééquilibrage du profil en long de la Deûme au lieu-dit Faya à Annonay, les banquettes d'hélophytes réalisées en 2018 ont nécessité une végétalisation par mise en place de fascines et des plantations de boutures de saule.



- Stabilisation d'une berge par pose de géotextile coco et ensemencement sur le Riotet à Bourg-Argental : suite au rétablissement de la continuité écologique au droit d'un seuil sur le Riotet à Bourg-Argental, en septembre 2021, les agents de l'équipe rivière ont réalisé un aménagement de stabilisation de berge par le positionnement de blocs, la pose de géotextile coco et par un ensemencement, afin d'accompagner le rééquilibrage du profil en long du cours d'eau.



- Végétalisation des berges du ruisseau du Francillon à Bourg-Argental : suite à des travaux de suppression d'un ancien remblai par la commune de Bourg-Argental en concertation avec le Syndicat des Trois Rivières, les agents de l'équipe rivière ont procédé à l'ensemencement des berges et à la plantation de boutures de saule issues de l'entretien des génies végétal présents sur la commune.

Lutte contre les espèces invasives

Comme les années précédentes, les opérations de lutte ont principalement été ciblées sur les sites avec la présence de renouée du Japon :

- Les sites à forts enjeux ayant des massifs présentant un risque important de développement ou de colonisation.
- Les sites accessibles au public.
- Les sites présentant un enjeu particulier pour la reprise des aménagements réalisés dans le cadre d'opérations de stabilisation de berges.

Les moyens de lutte employés sont essentiellement de l'arrachage manuel de rhizomes, de la coupe et du broyage des rémanents.

Aucun traitement chimique n'est employé lors de ces opérations. Suite à l'arrachage de certains massifs, une revégétalisation des sites a été effectuée afin de concurrencer au mieux les éventuelles repousses.

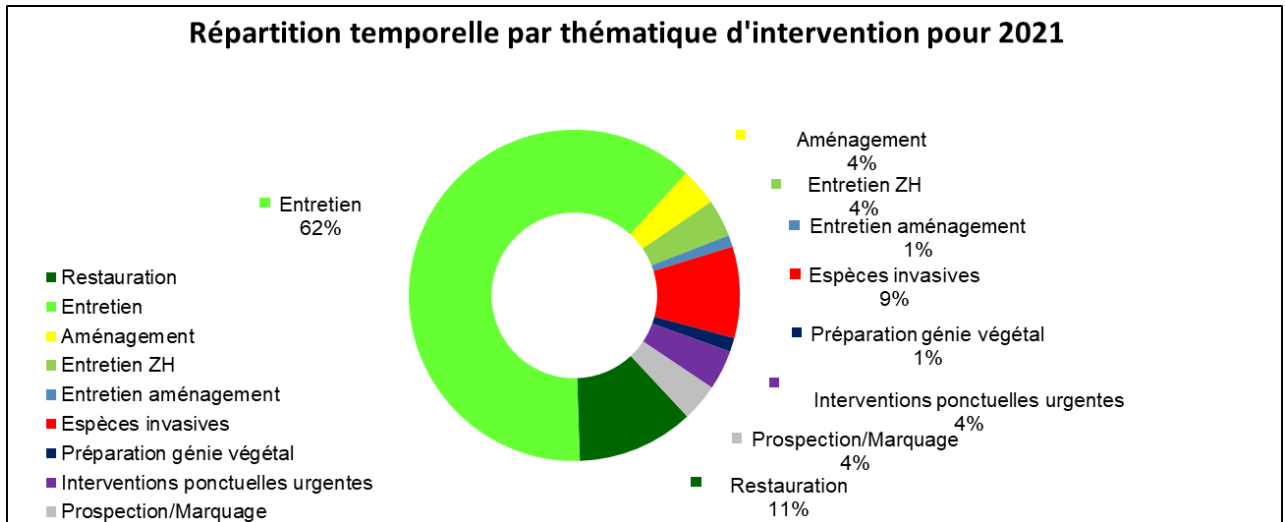
L'arrachage des rhizomes est, lorsque cela est possible, accompagné de plantation de rhizomes d'orties. De même, le fauchage régulier des massifs de renouée du Japon se fait en veillant à préserver les nappes d'orties naturellement présentes qui gagnent peu à peu du terrain vis-à-vis de la renouée fauchée. En effet, les orties semblent offrir une bonne concurrence face à la renouée du Japon.

La lutte contre les espèces envahissantes ligneuses comme le robinier faux acacia, l'ailante, le buddleia, s'est poursuivie en 2021 lors des phases de restauration et d'entretien.

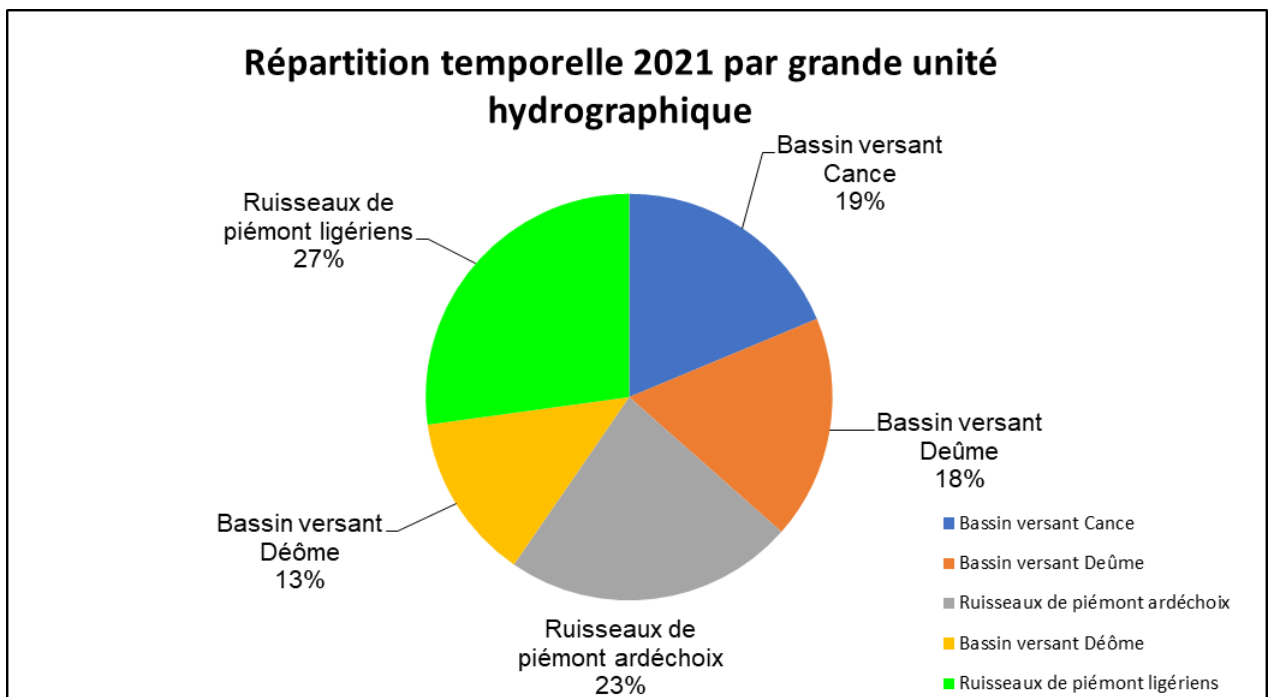


Retrait partiel de la bâche pour lutter contre la renouée - Scie du Devès à Vanosc (07)

Répartition temporelle par thématique d'intervention pour 2021



Répartition temporelle 2021 par unité hydrographique



Conseils techniques

Le Syndicat des Trois Rivières a régulièrement effectué au cours de l'année 2021, des rencontres avec différents interlocuteurs (DDT, OFB, collectivités, riverains, particuliers, entreprises) afin d'apporter des conseils techniques et donner un avis sur les futurs travaux pressentis.

Le Syndicat des Trois Rivières a ainsi apporté un soutien administratif et technique pour les opérations suivantes :

- Suivi des travaux de mise aux normes de la prise d'eau potable du Martinet sur la commune de Bourg-Argental sur le Riotet.
- Conseils techniques auprès de la communauté de communes du Pilat Rhodanien pour la gestion sédimentaire du ruisseau de la Patouse au droit de la ZAE de la Bascule. Suivi de l'étude pour l'élaboration d'un plan de gestion sédimentaire conduit par la communauté de communes du Pilat Rhodanien.
- Réactualisation d'un projet d'esquisse pour l'aménagement et la renaturation d'une berge du ruisseau de Sagnemorte sur la commune de Roisey.
- Suivi de l'étude diagnostique du pont canal de la station d'épuration Acantia (intervention en cours d'eau).
- Conseils auprès des collectivités vis-à-vis de projets d'aménagement en bordure de cours d'eau ou de zone humide...
- Appui technique auprès de divers propriétaires pour la mise aux normes vis-à-vis de la continuité écologique sur le Riotet suite aux demandes de régularisation de la DDT 42 (Bourg-Argental).
- Conseils techniques auprès de divers propriétaires riverains concernant la gestion des boisements des berges ou des travaux en berge ou dans le lit du cours d'eau.
- Conseils auprès des collectivités vis-à-vis de projets d'aménagement en bordure de cours d'eau ou de zone humide...
-

4. Volet piscicole et astacicole

Rétablissement de la continuité écologique

Dans le cadre du volet piscicole et astacicole, le Syndicat des Trois Rivières a assuré les missions suivantes :

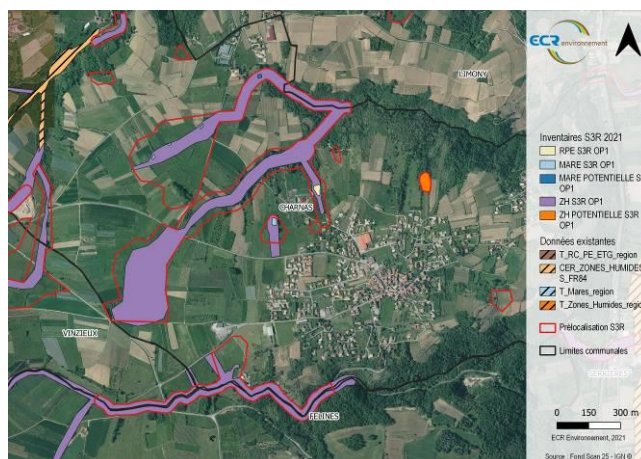
- Participation aux inventaires piscicoles lors de pêches électriques assurées par la Fédération de pêche de la Loire dans le cadre de leur suivi annuel des cours d'eau (Déôme, Riotet, Valencize, Batalon et Fayon notamment).
- Participation aux pêches électriques et au suivi des sondes thermiques, réalisées par les fédérations de pêche de l'Ardèche et de la Loire dans le cadre du partenariat sur l'étude des impacts cumulés des retenues agricoles (étude ICRA).
- Suivi de l'évolution des écrevisses autochtones et invasives lors des prospections de terrain.

5. Volet Zones humides

Inventaires zones humides

Au cours de l'année 2021, suite à la phase de prélocalisation des zones humides potentielles menée en 2020, la phase de terrain a été réalisée par le bureau d'études ECR Environnement. Celle-ci consiste à valider en visitant chaque site potentiel le caractère humide ou non et de caractériser les différents éléments de cette zone humide. Les données récoltées ont été informatisées afin de produire des cartographies à l'échelle communale et une base de données associées.

Le syndicat a suivi le bureau d'études lors de la phase terrain afin de faire le lien entre le bureau d'études et les communes concernées. Les données ont ensuite été validées par le Syndicat des Trois Rivières.



Carte des zones humides de la commune de Charnas

Suivi de projet en zone humide et accompagnement

Le Syndicat des Trois Rivières a suivi de manière plus précise certains projets en lien avec les zones humides afin de sensibiliser sur la présence des zones humides et l'intérêt de leur prise en compte dans les projets d'aménagements.

De plus et en lien avec les services d'urbanisme des collectivités territoriales, la technicienne-animatrice a donné 18 avis concernant la préservation des zones humides dans le cadre de projet d'aménagement, permis de construire... sur les communes d'Ardoix, Davézieux, Félines, Maclas, Pélussin, Roiffieux, Quintenas, Savas, Talencieux et Vernosc.

Un tableau de suivi des problématiques est mis à jour par le syndicat.



Zone humide sur la commune de Roiffieux

Préservation et restauration des zones humides - sites pilotes

Dans le cadre de la stratégie d'actions sur les zones humides portée par le Syndicat des Trois Rivières, un des axes de travail est la préservation et la restauration des zones humides sur des sites pilotes.

Zone humide de Gardache sur les communes de Boulieu-lès-Annonay et St Marcel-lès-Annonay

Suite aux phases de restauration de la zone humide de Gardache menées en 2019 et en 2020, la technicienne-animatrice a recherché un partenaire pour la mise en place de pâturage sur la zone humide en vue de son entretien afin d'atteindre les objectifs du plan de gestion, notamment le maintien ouvert de certains habitats du site.

Après réflexion, le choix s'est porté sur un partenariat local. Le pâturage, qui débutera courant 2022, sera composé d'un petit troupeau de moutons associés à quelques bovins. Ce partenariat est expérimental vis-à-vis de la gestion de la zone humide et de nombreuses observations seront à prévoir afin d'adapter les pratiques pour répondre aux objectifs du plan de gestion.



Extrait de la présentation sur le choix des espèces pour le pâturage

Afin de préparer la zone humide et avant de mettre en place le pâturage, un broyage de la végétation herbacée a été réalisé afin notamment de limiter la repousse des ronciers. Les aménagements nécessaires pour accueillir le pâturage ont également été installés courant 2021, à savoir une clôture et un abri pour les moutons.



Dans le cadre du plan de gestion de la zone humide de Gardache, une étude naturaliste a été engagée en 2020 et poursuivie en 2021 afin d'améliorer les connaissances du site d'un point de vue floristique mais aussi faunistique.

Le syndicat a suivi le bureau d'études dans la réalisation des dernières campagnes de terrain (hivernale et printanière) puis la rédaction du rapport.

Zone humide des Guirenières sur les communes de Davézieux, St Cyr et Vernosc et Zone humide de Brezon sur la commune de Félines

Le syndicat a suivi le bureau d'études qui a réalisé les campagnes d'été et d'automne en vue de faire un état des lieux avancé des zones humides et de proposer des mesures de gestions adaptées.

6. Volet hydraulique

Etude hydrologique / hydraulique (PAPI d'Intention)

Au cours de l'année 2021, le Syndicat des Trois Rivières a participé au suivi de l'étude hydrologique, hydraulique et géomorphologique du PAPI d'intention et notamment du rendu final de l'étude avec les cartographies de hauteurs et vitesses en crue centennale, et des cartes d'aléas.

Il a participé aux différentes réunions du comité de pilotage et réunions de travail.

Il a enfin pris connaissance des rapports et des cartographies, et émis des observations sur ces derniers.

Le chargé de mission est également intervenu lors de réunions territoriales de présentation des résultats de l'étude suivantes :

- Réunion Torrenson.
- Réunion Deûme.
- Réunion Cance.
- Réunion Déôme.
- Réunion affluents directs du Rhône sur la partie ligérienne.

Une réunion de présentation des résultats finaux de l'étude a également été effectuée pour les maires et présidents des collectivités du territoire ainsi que les élus du conseil syndical du Syndicat des Trois Rivières.

Etude de gestion des eaux pluviales à l'échelle des bassins versants

Le syndicat a effectué le suivi, au cours de l'année 2021, de la finalisation de l'étude de gestion des eaux pluviales à l'échelle des bassins versants.

En 2021, l'étude a été finalisée avec :

- La restitution du volet qualitatif de la phase 2 (1 réunion) qui a été réalisée par des entretiens téléphoniques avec les acteurs du monde agricole et notamment viticole sur les moyens mis en œuvre sur notre territoire (ou proche) pour lutter contre le ruissellement des eaux pluviales et l'érosion des sols.
- La restitution de la phase 3 (2 réunions) :
 - o Programme de travaux hiérarchisé pour résoudre les dysfonctionnements liés aux eaux pluviales sous 3 formes :
 - AVP pour 3 dysfonctionnements : sur le ruisseau de la Patouse à Mallevall / St Pierre de Bœuf, sur le ruisseau du Mas et d'Aumas à Davézieux, sur le ruisseau de l'Ogelière à Bourg-Argental.
 - Diagnostics ponctuels pour 19 dysfonctionnements d'ampleur moyenne.
 - Fiches générales de préconisation (familles de solution de gestion des eaux pluviales) pour les autres dysfonctionnements mineurs recensés.
 - o Zonage et stratégie de gestion des eaux pluviales.

Syndicat des 3 Rivières
Gestion des ruissellements en zone agricole

Description du dysfonctionnement
Le ruissellement sur les terres agricoles (et forestières), notamment celles situées sur des terrains pentus et peu revêtus, est susceptible de générer 2 types de nuisances :

- Une contribution hydrologique disproportionnée pour les zones et ouvrages en aval, avec des phénomènes d'inondations sur voirie et de saturation des ouvrages.
- Une très forte érosion des terres cultivées suivie d'un apport de matières (particules fines et grossières) conséquent, très impactant pour les voiries et les cours d'eau (ensablement).

Ensemble de l'épaveur source : Syndicat des 3 Rivières

Apports des zones viticoles

Ruisseau du Bois Durmes ensablé dans la traversée de la RD 1086 à Chauvency

Débris sur voirie (post inondation), secteur de la Patouse à Saint-Pierre-de-Bœuf/Chauvency, anomalie SARBO/MALLI

7. Volet communication

Sensibilisation des scolaires

Le Syndicat des Trois Rivières met en place des animations pédagogiques auprès des scolaires (de la petite section au CM2) sur différents thèmes en relation avec l'eau.

Il a effectué des opérations de sensibilisation avec les établissements scolaires du niveau maternelle, élémentaire, collège et lycée en 2021.

Pour la période allant de janvier 2021 à décembre 2021, nous pouvons résumer dans le tableau ci-dessous les animations du Syndicat des Trois Rivières :

Année	Nombre de communes	Nombre d'écoles	Nombres de classes	Nombre d'animations	Nombre d'élèves
2021	5	7	23	43	534

Le Syndicat des Trois Rivières a également effectué des opérations de sensibilisation auprès des organismes suivants :

- Lycée Agrotechnologique d'Annonay.
- Centre de loisirs de Bourg-Argental.
- Fête de mars avec l'association Vayrana.

Enfin, au vu du nombre de demandes très important à la rentrée 2021, le Syndicat des Trois Rivières a organisé et préparé la saison 2022 relatives aux interventions scolaires.

Des rencontres avec les structures locales d'éducation à l'environnement ont été réalisées afin de proposer un partenariat avec 2 structures, l'association Nature en Mont Pilat et le CPIE des Monts du Pilat.

Ensuite, le syndicat a organisé la répartition entre les écoles et/ou classes bénéficiaires et chacune des structures partenaires pour une réalisation de janvier à juin 2022.

Presse

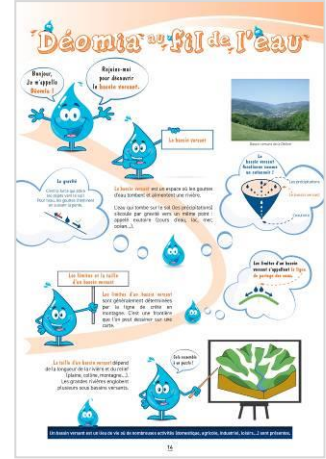
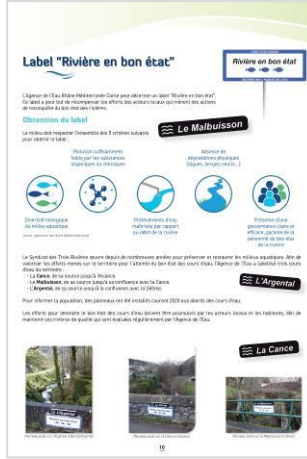
Le Syndicat des Trois Rivières a rédigé des articles et organisé des « points presse » avec les différents médias du territoire afin d'avoir la communication la plus large et la plus importante sur les actions mises en place par le Syndicat des Trois Rivières. Ces articles et interviews permettent également de sensibiliser la population sur le respect de l'eau et des milieux aquatiques.

Les thématiques suivantes ont été abordées avec la presse :

- Les travaux de l'équipe rivière.
- Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau.
- Les animations scolaires et extra-scolaires.
- Les travaux de restauration des berges des cours d'eau de la Déôme (St Sauveur-en-Rue et Bourg-Argental), du Pont Chardon (St Appolinard et Maclas), du Malbuisson (Vanosc et Villevoence) et de la Cance (St Julien-Voence et Voence).
- Les travaux de continuité écologique sur le ruisseau du Riotet à Bourg-Argental.
- Les travaux de diversification des écoulements et des habitats entre Burdigues et Bourg-Argental.

Journal d'information « Au fil des 3 rivières »

En 2020, la technicienne-animatrice a travaillé sur la 15^{ème} édition du journal d'information « Au fil des 3 rivières » du Syndicat des Trois Rivières. Il a été édité en 38 600 exemplaires. Il a été distribué à l'ensemble des foyers du territoire au 1^{er} trimestre 2021.



Extrait du bulletin - Au fil des 3 rivières n°15

Plaquette de sensibilisation sur la problématique des lingettes

Le Syndicat des Trois Rivières a élaboré une nouvelle plaquette de sensibilisation concernant la thématique des lingettes. Elle a été éditée à 46 000 exemplaires.

Cette édition a pour objectif de sensibiliser les habitants du territoire sur le devenir de ces lingettes après leur utilisation afin d'éviter toutes les problématiques que l'on peut observer dans les milieux aquatiques.

Cette plaquette a été d'une part insérée dans le bulletin « Au fil des 3 rivières », édition n°15 afin d'être distribuée dans les 36 400 foyers du territoire au printemps 2021.

De plus, une distribution avec les bulletins des communes est réalisée afin que le message soit entendu par le plus grand nombre.

En 2021, 8 880 exemplaires ont de nouveau été distribués dans 20 communes.



Bulletins municipaux

Le Syndicat des Trois Rivières a rédigé pour certaines communes adhérentes au Syndicat des Trois Rivières, qui en font la demande, des articles qui sont publiés dans les bulletins municipaux. En 2021, des articles ont été rédigés pour les communes de : Andance, Champagne et Roisey.

Extrait du bulletin de la commune de Champagne



Actualités du syndicat sur le net

Suite à la mise en ligne du nouveau site internet fin 2020, la technicienne-animatrice a mis en ligne une dizaine d'article "actualité" et à renouveler le contenu de différentes pages du site.



Article actualité sur le site internet sur le Plan de Gestion de la Ressource en Eau

Des publications ont également été mises en ligne sur les réseaux sociaux de la structure créés en parallèle de la refonte du site internet.



Publication Facebook sur le Plan de Gestion de la Ressource en Eau

F. Réunions diverses et journées de formation ou d'information

Les employés du Syndicat des Trois Rivières ont participé à diverses réunions, journées de travail, journées de formation ou d'information en relation avec les différents thèmes et objectifs de la structure.

G. Stagiaire

Le Syndicat des Trois Rivières a accueilli deux stagiaires au cours de l'année 2021 :

- Alison HENRY, étudiante en première STAV au Lycée Agro technologique d'Annonay.
- Matéo DORME, étudiant en première année de BTS GPN à la MFR de Mondy à Bourg-de-Péage.

TROISIEME PARTIE – ORGANISATION COMPTABLE

I. Répartition de la participation des communes

Pour l'année 2021, la participation des communes, d'un montant de 245 000,00 €, est calculée de la manière suivante :

- Population INSEE dans le bassin versant : 60%
- Superficie de bassin versant : 20%
- Potentiel fiscal dans le bassin versant : 20%

Voir Annexe 1.

II. Compte administratif

Le compte administratif pour 2021 est le suivant :

Fonctionnement :

Recettes de l'exercice et excédent reporté :	751 938,18 €
Dépenses de l'exercice :	659 679,51 €

Investissement :

Recettes de l'exercice et excédent reporté :	227 479,71 €
Dépenses de l'exercice et déficit reporté :	11 063,29 €

Voir détails dans Annexe 2.